Chalette

Magazine municipal / n°81 / Février 2017



Chalette Place Commune



Retour sur les vœux à la population P. 3 et 15



La Maison de la nature et de l'eau consacrée par l'Etat





Édito

ette année, la cérémonie des vœux à la population nous a permis de mettre à l'honneur notre ieunesse chalettoise mais aussi la fraternité et la solidarité chalettoises.

En effet, la médaille de la Ville a été remise pour récompenser non seulement de jeunes talents qui se sont exprimés dans un projet professionnel ou associatif mais aussi des bénévoles qui n'ont pas compté leur temps lorsqu'il s'est agi d'aider ou de secourir les sinistrés de la catastrophe naturelle du mois de juin 2016.

Chalette a raison d'être fière des valeurs et des principes qu'elle porte: liberté, égalité, fraternité, solidarité, laïcité.

Ces jeunes qui s'engagent, ces jeunes qui entreprennent, ces citoyens qui tendent la main aux autres représentent Chalette au auotidien.

un message d'espoir, de rassemblement pour la paix, la justice sociale, la démocratie. L'occasion de souligner aussi les ambitions que la Municipalité porte avec l'ensemble des forces vives et les citoyens qui font la richesse de la commune, afin de construire ensemble le Chalette de de-

Et à travers les Assises de la Ville, qui se veulent avant tout populaires et participatives, la Municipalité et moi-même continuerons, dans les mois à venir, d'aller à votre rencontre lors de réunions publiques thématiques où seront abordés la jeunesse, l'emploi et la formation, le budget communal 2017, la solidarité de proximité.

Pour cela, nous avons décidé d'ouvrir un lieu spécifique : la Maison des Assises, avenue Jean-Jaurès, ouverte à toutes et tous, où pourront se tenir des débats, des échanges, des forums.

Je vous y attends nombreux afin de bâtir ensemble l'édifice commun que constitue notre avenir.

Franck DEMAUMONT

Maire de Chalette-sur-Loing Vice-président de l'Agglomération montargoise

Ces vœux ont été l'occasion de formuler

P2 - Edito P3 – Actualités Vœux à la population, plus de 500 personnes réunies à

la Maison des associations à l'invitation du maire de Chalette

Sommaire

P4 – On en parle

La suppression massive d'emplois et l'absence de formations supérieures, un frein au développement de notre ville

P5 – Citoyenneté Vers une charte du mouvement associatif chalettois

P6 –Vivre ensemble Chalette et ses comités de quartier, plus de vingt ans d'existence!

P7 – **Agenda 21**

La Maison de la nature et de l'eau consacrée par l'Etat pour ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité

P8-9 – **Dossier**

Les Assises : quand les élus débattent avec la population dans chaque quartier

P10 − **Du côté de la radio** « LE » tremplin musical de la région

P11 – **Solidarité** Solidarité internationale, entre coopérations et jumelages

P12 – Arts et culture L'art du conte à la médiathèque

P13 – Sports et loisirs Bien préparer le futur de sa scolarité

P14 – **Libre expression**

P15 – Retour en images sur les vœux à la population

 \blacksquare P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont Directeur de la communication : B. Ballu Rédaction : B. Ballu, P. Avezard, B. Taleb Conception maquette : C. Bas Mise en pages et impression : Orient Express 01 40 64 44 10





Rencontre avec les habitants du Bourg dans le cadre de l'étude sur la circulation le 26 novembre 2016

Actualités

Vœux à la population,

plus de 500 personnes réunies à la Maison des associations à l'invitation du maire de Chalette

Liberté, Égalité, Fraternité, Solidarité et Paix, c'est sous le signe de ces valeurs si chères à l'équipe municipale que le maire, Franck Demaumont, a ouvert cette traditionnelle soirée de vœux en ayant également une pensée, en cette période de grand froid, pour les sans-abri.

près avoir apporté un message d'espoir et de convictions, ancré dans la certitude qu'un monde meilleur est possible à condition « que nous le décidions », le maire a poursuivi son intervention en présentant les projets de la Ville pour 2017. Ainsi, il a évoqué l'ouverture de la nouvelle piscine pour l'été 2018, la reconstruction de l'école de Vésines, la rénovation de la crèche Danielle-Casanova, l'aménagement de la base de loisirs et, enfin, le centre de santé et ses trois médecins tant attendus pour juin 2017.

D'autre part, le maire a évoqué son intention de créer un service muni-

cipal de la solidarité de proximité afin de faire vivre la solidarité intergénérationnelle et le vivre-ensemble. Pour ce qui concerne la jeunesse, la Ville poursuit ses actions en sa direction, le soutien à la parentalité et le maintien des activités périscolaires gratuites ainsi que l'aide à l'accès à la formation et à l'emploi.

Il a par ailleurs tenu à remercier toutes les institutions, les associations, les bénévoles et les citoyens, les commerçants, les artisans, les élus et le personnel municipal qui ont contribué à la gestion de crise lors des inondations de juin dernier. Il devait également remercier tous les acteurs économiques, sociaux, éducatifs, sportifs et culturels ainsi que les associations qui s'impliquent au quotidien dans la dynamique de la ville et les élus ont tenu à honorer un certain nombre d'entre eux (voir en encadré).

La soirée s'est poursuivie avec la remise des récompenses aux jeunes diplômés de l'année 2016 et par une soirée disco à l'intention des jeunes de Chalette.

Retrouvez l'intégralité de l'intervention du maire et les photos de cette soirée sur le site de la Ville : <u>www.ville-chalette.fr</u>



Les Chalettois-es mis-e-s à l'honneur lors de vœux à la population

- Bénévoles dans l'aide aux sinistrés : M. Pascal LE CARPENTIER – M. Patrice DELACOUR – M. Kevin RUSÉ – Mme Nadia SORJANE – Mme Géraldine OLIVIER (Quartier du Bourg)
- Acte de bravoure lors des inondations de juin : M. Olivier BEAUDOIN M. Christophe DANTIN (Quartier du Lancy)
- $\bullet \ Redynamis at ion \ de \ quartier:$

Quartier du Lancy: M. Ahmed LANINI (boucherie du Lancy), M. Isham TALHA (la superette du Lancy)
Quartier de Vésines: Mme Isabelle COUTO (le bar Couto),
M. Huseyin AYDEMIR (la superette Aydemir)
Quartier du Bourg: M. Frédéric GUILLAUME (Magasin
« Fleurs et créations »), M. et Mme Céline et Thierry
LEMONNIER (La boulangerie « Céline et Thierry »)

- Jeunesse: M. Abdarahmane SALL et Mme Oulimata THIAM
- Senior : Mme Carmen GIL-LECLERC et M. Hamza YILDIZ





On en parle...

POUR CONSTRUIRE DEMAIN

La suppression massive d'emplois et l'absence de formations supérieures, un frein au développement de notre ville

'INSEE (1) vient de publier en ce début janvier les chiffres du recensement de la population par commune. Ils ont pour référence statistique le 1^{er} janvier 2014 mais ce sont ces chiffres-là qui composent la population légale en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017. En janvier 2014, Chalette comptait 12 643 habitants soit une baisse de 4,6 % par rapport à 2009, la ville comptant alors 13 256 habitants, soit une perte de 613 habitants.

Cette baisse contenue de population est liée notamment à une diminution des jeunes entre 15 et 29 ans qui s'explique par l'inexistence dans notre agglomération de formations post-baccalauréat d'où la migration des jeunes vers des villes disposant de facultés ou d'IUT (2) Cette diminution est également due au fait que ces jeunes ne trouvent pas de travail sur notre territoire ou dans les alentours. C'est une des raisons pour lesquelles le maire de Chalette ne cesse de multiplier des démarches pour maintenir et développer sur le territoire de la commune l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

Chalette reste une ville industrielle

Malgré une disparition de milliers d'emplois industriels dans le bassin d'emploi, Chalette reste une ville industrielle. Comme nationalement, elle a la spécificité de disposer sur son territoire de beaucoup d'entreprises de moins de dix employés. Pour autant, il convient de noter également que les entreprises chalettoises ont, en majorité, une existence de plus de dix ans, ce qui atteste d'une certaine stabilité et représente un point positif même si celles-ci ont souvent un statut d'auto entrepreneur et sont donc limitées en nombre d'employés.

- (1) Institut national de la statistique et des études économiques.
- (2) Institut universitaire de technologie

Importante délégation chalettoise à Orléans à l'inauguration du Mémorial pour la paix

rès de 700 personnes et 221 drapeaux venus de tout le département se sont rassemblés le 11 décembre dernier dans le parc Pasteur à Orléans pour l'inauguration du Mémorial à la mémoire des victimes des conflits en Afrique du nord, en Indochine et en Corée dans le cadre des opérations extérieures de la France et intérieures durant la période 1952 - 1962.

C'est à l'initiative du Comité local de la FNACA (1) et de son président, Bernard Véron, qu'a pu être concrétisée cette manifestation solennelle en la présence de représentants de l'État et de nombreux élus, dont Franck Demaumont, maire de Chalette.

Dès 2013, le Comité FNACA de Chalette a présenté ce projet qui fut approuvé par les 46 comités FNACA du Loiret auxquels, en 2014, se sont jointes 6 associations patriotiques, à savoir la Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du nord, du Maroc et de la Tunisie, la Fédération des anciens prisonniers de guerre, combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc, l'Union départementale des associations de combattants, l'Union fédérale des combattants du Loiret, l'Union fédérale des

mutilés, l'Union nationale des combattants et le Souvenir français. Pour Bernard Véron, « ce mémorial

n'est pas un monument aux morts, c'est un lieu actif de mémoire. Il continuera à accueillir, comme aujourd'hui, des centaines de personnes et de drapeaux durant des années au cours des commémorations, permettant d'inculquer et de transmettre aux générations successives ce devoir de mémoire et le rappel du sacrifice de ces jeunes gens, bien jeunes au moment de leur décès ». Et de conclure en formulant le vœu que ce mémorial devienne un lieu de recueillement et de paix.

B. Ballu

(1) Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

All Additionals Record 2 and an analysis of the control of the con

Prochain rendez-vous du Comité de la FNACA dimanche 19 mars. En matinée, célébration du 19 mars 1962 commémorant la fin de la guerre en Algérie. Dans l'aprèsmidi, déplacement à Paris au pied de l'Arc de triomphe pour le 55ème anniversaire du cessez-le-feu.

Citoyenneté

Vers une charte du mouvement associatif chalettois

a participation des habitants à la vie de la ville est depuis toujours essentielle, qu'ils soient sportifs, amateurs de culture ou de loisirs, bénévoles tournés vers la solidarité, présents dans le secteur scolaire, dans l'animation et la défense des intérêts de quartiers, retraités regroupés dans des clubs, actifs, anciens combattants, citoyens soucieux du développement de leur ville.

Ces quelques mots introductifs du projet de charte de la vie associative, qui sera présentée à la prochaine Fête de Chalette, résument l'approche de la Municipalité et tout particulièrement de Christine Lander, adjointe au maire en charge de la vie associative et de la culture de paix.

en apportant une richesse et une diversité incomparables aux débats. En ce sens, l'engagement associatif est la première école de la citoyenneté et de la démocratie et contribue aux exigences incontournables de solidarité et de développement économique durable.

L'histoire de Chalettesur-Loing, lors de ces 40 dernières années, se confond avec celle de ses associations.

À Chalette, le tissu associatif constitue donc un support important, vecteur de lien social et de citoyenneté nécessaires à la concertation. D'où la volonté des élus de renforcer cet boîtes aux lettres à la Maison des associations, le prêt de salles et de matériels municipaux, etc., mais toutes ces contributions font l'objet d'une étude des commissions « *Culture de paix* », « *Réussite éducative* » et de « *Solidarité* » (voir encadré).

Pour autant, et malgré le dynamisme du mouvement associatif, leurs dirigeants peinent à assurer un renouvellement de leur bureau du fait des difficultés d'engagement des bénévoles dans la vie de leur association. C'est la raison pour laquelle plusieurs initiatives seront prises à la Maison des associations pour valoriser cette richesse, notamment des portes ouvertes et des formations avec la Ligue de l'enseignement.

B. Ballu



Car, pour Christine Lander, l'engagement de tous les bénévoles des 150 associations recensées dans la commune (en tenant compte des associations sportives) permet de mieux vivre ensemble dans l'intérêt général, favorise la solidarité, valorise notre commune et impulse une culture citoyenne et le sens civique. En effet, pour la ville, ce tissu associatif riche et diversifié permet la réalisation de nombreux projets à Chalette ainsi qu'une participation des citoyens, devenue indispensable aujourd'hui, dans la mise en œuvre de l'action publique municipale. L'action associative rapproche les gens autour de vues communes tout

« *espace de démocratie locale* » sur le territoire de la commune.

Rappelons que les partenariats avec le mouvement associatif local portent sur de nombreuses actions, telles la Fête de Chalette, la Semaine de la solidarité, la Fête des sports, la Journée de la fraternité, le Festival du livre « Autrement, autres mots », le festival des Croqueurs de pavés, la journée anticoloniale. Autant dire que sans ce vivier associatif, celles-ci seraient compromises et c'est toute la ville qui en pâtirait.

Consciente de cette réalité, la Municipalité participe au « *bien-être des associations* » avec le vote des subventions, la mise à disposition de locaux ou de

Les montants des subventions

répondent à plusieurs critères et sont étudiés par les commissions municipales. Outre la présentation d'un bilan et d'un projet financiers et la participation aux manifestations, les engagements des associations à faire vivre les valeurs du vivre-ensemble, de la laïcité et du développement de la citoyenneté constituent des objectifs appréciés par les élus municipaux. Pour ce qui concerne le mouvement sportif, le nombre de licenciés, les projets sportifs, la performance ainsi que le rayonnement de la ville sont étudiés par les élus avec le plus grand soin.

En 2016, le montant total des

subventions attribuées était de 260 845 euros. Il se répartit entre les 150 clubs et associations et va de 80 euros à 87 400 euros. Notons que les plus importantes sommes incluent les montants des salaires des agents mis à la disposition des associations et ce dans le cadre d'une convention d'objectif annuelle entre chaque association et la Ville (Association des amis de Radio Chalette, le Guidon chalettois, l'USC Football, la Ruche éco, pour ne prendre que les plus importantes). Ces subventions font l'objet d'un vote des élus du Conseil municipal.

Vivre ensemble



Chalette et ses comités de quartier, plus de vingt ans d'existence!

Instances essentielles de la démocratie participative et du bien vivre ensemble, les comités de quartiers sont des liens entre la population et les élus. Au nombre de cinq, un par quartier, ils ont un rôle d'animation et d'alerte et sont source de propositions. Ce sont les voix de leur quartier.

Chalette est riche de ses quartiers, ses quartiers sont riches de leurs habitants

Rôle moteur dans le renforcement du lien social, ces regroupements d'habitants ont également pour objectif de lutter contre l'isolement et favoriser les initiatives de solidarité. C'est d'ailleurs ce qu'un bon nombre de leurs membres a démontré lors des inondations de mai et juin derniers. Afin d'illustrer les propos ci-dessus, nous avons participé à la première réunion de l'année du comité de quartier du Lancy qui s'est déroulée mercredi 4 janvier.



Le repas annuel du comité de quartier du Bourg

Une assemblée attentive et participative

Après s'être salués et présenté les vœux de bonne année, les vingt-cinq participants se sont installés, l'oreille attentive, prêts à réagir et à prendre des notes. Aurélia Bille, coordinatrice des comités de quartier, et Éric Pépin, premier adjoint et habitant du quartier, animaient la réunion. Les premiers points à l'ordre du jour traités (retour sur le loto, préparation du repas annuel du 12 février), la place a été donnée aux questions diverses, lesquelles n'ont pas manqué de fuser.



Le Noël de la solidarité du comité de quartier de Kennedy

Des questions/réponses argumentées de part et d'autre

De nombreux sujets ont été évoqués ; parmi ceux-ci, les problèmes de circulation engendrés par les bus aux abords du collège Pablo-Picasso, des interrogations quant à la disparition des sacs poubelles, des inquiétudes quant à l'avenir de l'hôpital, des questions relatives au centre de santé et notamment à son financement, l'utilité ou non d'une nouvelle piscine et son financement, l'avenir de l'ancien collège, l'arrivée de la fibre optique, les soucis dus à l'activité du garage avenue du Général-Leclerc, etc. Autant de points auxquels Éric Pépin a répondu aussi précisément que possible. Ainsi, concernant les sacs poubelles, l'élu est revenu sur l'historique des rapports entre la Communauté d'agglomération et le SMIRTOM(1) et les décisions prises par le président de l'AME(2) malgré les oppositions et propositions des élus chalettois et qui ont mené à la situation actuelle; il a également évoqué sa crainte d'une nouvelle augmentation de la TEOM⁽³⁾. Concernant l'hôpital, le premier adjoint n'a pas caché les risques de transfert de certains services de pointe vers le nouvel hôpital d'Orléans ; quant au centre de santé, il a précisé que les travaux ont débuté

et que trois candidatures de médecin ont été retenues. Son financement s'effectuera par les actes, des aides de la CAF (4) et de la Sécurité sociale. L'élu a également confirmé le maintien dans le quartier du cabinet du Docteur Coulibaly. À la question de l'utilité ou non de la nouvelle piscine, une intervenante ayant précisé que ce n'était pas une priorité pour tous les habitants, Éric Pépin a répondu qu'il comprenait ce point de vue mais que, pour la Ville, cet équipement reposait sur un choix politique, utile à tous, notamment aux écoles et qui servira pendant au moins trente ans. L'intervention de l'élu s'est conclue par une présentation des Assises de la Ville, invitant les participants à répondre au questionnaire et à participer aux rencontres.

Une réunion qui illustre bien l'utilité des comités de quartier et combien ils sont propices au dialogue élu/population.

Pour rejoindre un comité de quartier, contacter Aurélia au 02.38.98.87.92.

B. Taleb

- (1) Syndicat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères.
- (2) Agglomération montargoise et rives du Loing.
- (3) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- (4) Caisse d'allocations familiales.



Agenda 21



La Maison de la nature et de l'eau consacrée par l'État pour ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité

Dans un communiqué de presse du 13 décembre 2016, le Secrétariat d'État chargé de la biodiversité reconnaît « la sensibilisation à la nature et à l'environnement » portée par la Maison de la nature et de l'eau de Chalette.

ette labellisation « J'agis pour la biodiversité » de la MNE décernée par Barbara Pompili, secrétaire d'État, consacre le travail mené depuis des années par Catherine Pépin dans ce lieu situé au confluent des trois canaux, près de la base de loisirs du lac.

En effet, avec pas moins de 17 ateliers originaux créés par ses soins tels « Artiste en herbe », « Le fabuleux voyage d'une goutte d'eau », « Regard sur le paysage », des projets développés spécifiquement en fonction des demandes des écoles, ou encore des sorties grand public telles les initiations aux chants d'oiseaux, Catherine Pépin réalise chaque année plus d'une centaine d'animations. Agréée par l'Education nationale, elle reçoit presque toutes les classes des écoles de Chalette et doit faute de place refuser nombre de demandes des autres communes.

Pour Espérance Patureau, conseillère municipale déléguée à l'environnement, « ce label valide la démarche inscrite dans l'Agenda 21 de la Ville et s'appuie sur un retour d'expérience des actions conduites depuis des années ». Elle souligne que « la MNE s'inscrit dans une démarche globale et

cohérente de la Ville et de sa politique de valorisation de l'environnement et de sensibilisation aux enjeux écologiques de demain ».

Une démarche municipale pour favoriser le cadre de vie

Car l'action de la commune en faveur de la biodiversité ne se limite pas à la MNE : elle s'exerce depuis longtemps sur la gestion des milieux humides : le Grand Rozeau qui fait l'objet d'un plan de gestion soutenu par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les Prés Blonds, dans lesquels des aménagements novateurs tout récemment réalisés offrent une zone tampon d'épuration et d'infiltration aux eaux rejetées par la station d'épuration.

Plus encore, Espérance Patureau souligne que la démarche de la Ville s'étend à toute la commune et concerne tous les habitants. « Nous agissons également au cœur des quartiers. Ainsi, dans celui de Kennedy -Château-Blanc, nous venons d'inaugurer le nouveau square Ravel, nous accompagnons le projet d'éco-quartier situé le long du Solin. Et nous avons créé des jardins potagers gérés par les familles : cette expérience, comme celle menée l'année précédente au Gué aux biches, renforce notre conviction de développer ce type de jardins familiaux dans tous les quartiers. Au Lancy, rue Paul-Painlevé, nous avons réalisé tous les aménagements urbains et valorisé le Parc Lantara avec sa mare. Au Bourg, l'ambitieux projet de revitalisation prend en compte l'intérêt de profiter des berges du Loing actuellement en cours de renaturation par le syndicat de rivière le SIVLO. Sans oublier les investissements programmés sur plusieurs années sur la base de



loisirs du lac qui commencent par la création d'un chemin de promenade accessible aux personnes en situation de handicap ».

« Tous ces projets, petits et plus conséquents, se réalisent grâce à de nombreux partenariats avec la Région, le Département et l'Agglomération. C'est le fruit d'un intense travail des élus et de nos services, notamment celui de l'environnement dirigé par Laurence Duval ».

Et de conclure que « si nous pouvons être fiers de la labellisation qui reconnaît notre engagement en matière de protection de l'environnement et du cadre de vie, la Ville ne peut pas tout : les habitants doivent davantage se sentir concernés, prendre soin de leur quartier, de leur rue, des chemins de promenade, des espaces verts. Les agents du service "Ville propre" ne peuvent pas tout gérer. Moins de déchets jetés ici et là, cela rendrait la ville plus belle, plus agréable. C'est à cela que nous allons nous atteler et nous comptons sur tous les Chalettois ».

B. Ballu



Dossier / Les Assises de la Ville se poursuivent



Les Assises : quand les élus débattent avec la population dans chaque quartier!

Les Assises de 2017 ont pour ambition de développer la parole des Chalettois. Après les rencontres en marchant, le maire et son équipe municipale sont venus débattre courant janvier dans chaque quartier de la ville de Chalette. Que retenir de ces temps d'échanges?

Les élus exposent leur bilan à mi-mandat!

Ces réunions furent l'occasion pour les élus de présenter à la population le Plan communal de sauvegarde, un plan de sortie de crise en cas de catastrophes naturelles ou technologiques, telles que celle vécue par la ville suite aux inondations de mai et juin 2016. Dans le même temps, les élus proposent de dresser un portrait socioéconomique de chaque quartier de la ville de Chalette, en termes qualitatifs d'une part, au regard des rencontres en marchant, et en termes quantitatifs d'autre part, avec un descriptif du bassin d'emploi et de formation. Face à ces enjeux, les élus font le bilan à mi-mandat de leurs actions en matière de développement urbain et s'agissant de la jeunesse.







La solidarité chalettoise, une force!

Au Lancy, plus de 40 Chalettoises et Chalettois, au Bourg plus de 60 personnes, à Vésines comme à Kennedy - Château-Blanc et à la Pontonnerie, de nombreux participants s'engagent dans le débat. Les inondations s'imposent dans la discussion et, avec elles, les questionnements des habitants. Quels modes d'alarme sont les plus pertinents ? Quels contacts a eus Chalette avec les autres villes de l'agglomération ? Les élus s'expliquent : « Nous réfléchissons à des systèmes d'alerte par SMS pour des périmètres et des habitants concernés par les crues ». « Nous ne pouvions compter que sur nous, chaque ville étant en souffrance, mais à Chalette la solidarité des habitants, des élus et des agents municipaux s'est largement exprimée. C'est notre force! », rétorque le maire.

Une Maison des Assises de la Ville

Le samedi 18 février 2017 à 10 h, la Maison des Assises ouvre ses portes pour des échanges et des débats avec les Chalettoises et les Chalettois autour du bilan à mi-mandat des actions municipales.

Une permanence vous accueille les: mercredis de 16 h à 19 h samedis de 10 h à 12 h

La Maison des Assises de la Ville est située avenue Jean-Jaurès dans le quartier du Bourg (ancienne bibliothèque).

Dossier / Les Assises de la Ville se poursuivent



Développer le lien intergénérationnel pour rompre l'isolement des jeunes et des anciens

Le débat se poursuit sur la jeunesse. Pourquoi ne pas travailler sur une école de la deuxième chance ? Peuton créer une cellule de veille éducative dès 15 ans ? Pourquoi ne pas créer une salle de quartier des jeunes dans chaque quartier? « Il faut des projets de formation, d'accord, mais comment travailler la question du bassin d'emploi pour les jeunes ? » Les élus reviennent sur leurs actions : des ateliers enfance - famille, en passant par le Service municipal de la jeunesse et le Point d'information jeunesse ou encore le Service des sports, la politique municipale se donne comme priorité la lutte contre le décrochage scolaire et en faveur de la réussite éducative, en rappelant aussi que seule la mairie ne peut pas résoudre la problématique de l'emploi des jeunes dont la compétence revient à la Région et à l'État. Pour autant, la Ville de Chalette travaille sur le projet de la Solidarité de proximité qui vise à créer du lien social, du lien intergénérationnel et entre quartiers pour rompre l'isolement des plus anciens et des plus jeunes.

Les prochains rendez-vous des Assises de la Ville

- **Mercredi 15 février à 16 h** dans le restaurant scolaire de Vésines (rue des écoles) : débat sur l'emploi et la formation des jeunes
- Mercredi 1^{er} mars à 14 h, à la Maison des Assises située dans l'ancienne bibliothèque de l'avenue Jean-Jaurès : échanges avec les professionnels de la formation et de l'emploi des jeunes
- Mercredi 8 mars 2017 à 18 h 30, salle polyvalente de l'école Camille-Claudel: présentation de l'étude sur la circulation dans le Bourg de Chalette
- **Vendredi 10 mars à 18 h 30,** salle polyvalente de l'école Camille-Claudel : réunion sur le budget 2017
- **Samedi 11 mars à 10 h,** salle polyvalente de l'école Pierre-Perret : réunion sur le budget 2017
- **Samedi 25 mars à 10 h,** à la Maison des Assises : réunion sur la solidarité de proximité

Une démocratie participative de proximité intense

Les habitants se montrent attentifs à leur environnement : « L'éco-quartier est une bonne chose pour Kennedy », « Au Bourg, il faut développer les pistes cyclables et des actions pédagogiques pour les enfants à vélo ». Pourquoi ne pas mettre en place un ramassage des encombrants plusieurs fois par an? Pourquoi ne pas mettre en place une navette inter-quartiers? Et face au désert médical, les Chalettois montrent leur enthousiasme quant à la création du centre de santé. Le maire rappelle que c'est un engagement électoral ; le centre municipal de santé se construit chaque jour sous l'impulsion municipale, avec trois médecins généralistes prévus pour une ouverture en juin 2017. D'autres projets inscrits dans la campagne vont voir le jour ; tel est le cas de la nouvelle piscine, ou encore de la reconstruction de l'école de Vésines, ou du réaménagement du Bourg et de la place Jean-Jaurès.

Les Assises sont une tradition de la Ville, depuis 2005, qui vise à mi-mandat à faire le bilan des engagements et des réalisations, en déterminant les projets à venir. Mais l'intensité des débats témoigne aussi de la singularité de Chalette, une ville où la démocratie participative de proximité est aussi de coutume.

C. Wattebled



P 9 / Magazine municipal / n°81 / Février 2017

Du côté de la radio...



« LE » tremplin musical de la région

1, 2, 3, c'est (re)parti pour le lancement de la saison 2017 du Label Tremp...

ès le 11 mars, nous vous convions à une soirée pleine de moments musicaux colorés, intimistes ou grandioses qui ne manqueront pas de vous surprendre, de vous émouvoir et de vous réjouir. Parce que culture et musique sont synonymes de découverte, voire d'émerveillements et de rencontres inattendues au travers de diverses formes artistiques qui sont les véritables reflets de notre société.

Douze formations ont été sélectionnées par le jury sur 32 postulants. Celles-ci s'affronteront au nombre de quatre par soirées (un set de 20 minutes chacune) les 11 mars, 29 avril et 27 mai prochains. La grande finale des vainqueurs aura lieu en septembre.

Venez voyager avec des artistes venus d'horizons divers et au répertoire bouillonnant. Ils ont besoin de vos encouragements et de votre avis. Chaque spectateur peut ainsi choisir, grâce à son vote, son « groupe préféré coup de cœur ».

C'est à la salle de concert bien connue Le Hangar, à Chalette, qui nous fait vibrer tout au long de l'année grâce à des spectacles variés et toujours soignés que se dérouleront les festivités du Label Tremp C2L Radio.

Deux heures de live! Bien sûr, l'entrée est toujours gratuite (la sortie également) et l'ambiance conviviale est garantie (ou remboursée).



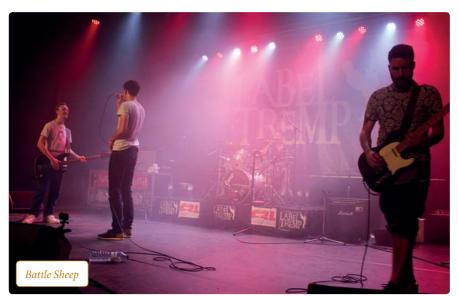
Venez partager ces soirées de détente avec nous. Vingt bénévoles passionnés se démènent pour vous proposer la crème régionale artistique dont certains seront peut-être les stars de demain grâce à vos encouragements et notre soutien indéfectible.

La vocation de l'association Label Tremp est de promouvoir et d'accompagner des artistes et formations de musiques dites actuelles ou amplifiées en devenir et à fort potentiel. Le jury est composé de 9 professionnels (musique, radio, presse, culture). Nous remercions chaleureusement tous nos partenaires qui nous font l'honneur de leur confiance et de leur soutien fidèle.

- Buvette et petite restauration sur place / Parking sécurisé / Ouverture des portes à 20h30

Retrouvez toutes les informations Label Tremp sur : www.labeltremp.fr et sur www.c2l-radio.fr ainsi que sur les réseaux sociaux et la presse régionale.

Jean-Paul Blanc Radio C2L / Label Tremp



Voici les 12 groupes sélectionnés pour la nouvelle édition 2017 du Label Tremp

- · Les enfants de Panurge
- · Arno Walden
- Soa
- Uponstage
- Synapz
- Jash
- Klarkent
- White Sofa
- Twillight Motion
- The indifferenT Band
- The Lunatiks
- Coda

Solidarité

Solidarité internationale, entre coopérations et jumelages

ille de Paix et de solidarités, Chalette entretient depuis des années des relations avec plusieurs villes étrangères. Jumelée avec Ponte de Lima (Portugal), le quartier Dnieprovski de Kiev (Ukraine) et Nilüfer (Turquie), elle développe également des coopérations décentralisées avec les villes de San Antonio de los Baños (Cuba) et le camp de réfugiés d'Askar en Palestine. Du 12 au 17 novembre 2016, Christine Lander et Laurianne Delaporte, adjointes au maire, se sont rendues avec l'AJPF (1) en Palestine et du 17 décembre au 20 décembre, une délégation de six personnes (trois élu-e-s et trois agents) de Nilüfer a été reçue à Chalette. C'est l'occasion pour Laurianne Delaporte, adjointe aux jumelages, de faire le point sur ces échanges.

Askar, derrière les murs, la vie!

« L'objectif de notre séjour en Palestine était de deux ordres : d'une part, rompre l'isolement du peuple palestinien, renforcer sa reconnaissance internationale et sa résistance légitime et, d'autre part, donner une suite à notre coopération avec le camp d'Askar. De plus, le Conseil municipal avait voté une subvention pour l'Institut français de Naplouse pour permettre à des jeunes Palestiniens de suivre des cours de français et, ainsi, de les sortir de leur quotidien qui s'assimile à une réelle situation d'apartheid. Ainsi, notre séjour a permis de rencontrer plusieurs interlocuteurs afin de trouver un lieu dans le camp pour ces cours. Cette visite a également été l'occasion de travailler sur un projet portant sur le



La délégation de la ville de Nilüfer dans la nouvelle rue située dans l'éco-quartier du Solin le 19 décembre 2016

traitement des déchets qui pourrait se concrétiser par des échanges entre des agents du SMIRTOM et ceux du camp d'Askar. »

Nilüfer, échanges et découverte des pratiques

La venue d'une délégation de Nilüfer à Chalette a permis de conforter les échanges et la découverte des pratiques des deux villes. Ainsi, les membres de la délégation ont eu l'occasion de visiter le marché de Noël, découvrir les actions mises en place par notre Ville dans le domaine de l'environnement, visiter les deux dernières écoles construites avec des innovations techniques et environnementales, tout comme les jardins familiaux et la Maison des associations qui avait inspiré les élus de Nilüfer pour la création de deux équipements similaires dans cette ville (2). Enfin, les élus et les agents des deux villes ont évoqué la possibilité d'un échange en 2017 entre agents des deux villes ; restent à finaliser les aspects techniques et administratifs.

Un comité de jumelage pour 2017

De façon plus générale, Laurianne Delaporte nous dévoile la volonté de la Ville de créer un comité de jumelage afin que les relations avec nos villes amies puissent vivre audelà des relations protocolaires. En 2016, des rencontres se sont déroulées avec les responsables des associations ayant un lien avec nos villes jumelées. L'objectif de 2017 est de construire ensemble ce comité de jumelage avec un maximum de personnes, sous une forme associative, avec la participation de la population et du personnel municipal. Le comité de jumelage devra faire vivre la culture par des échanges sportifs, culturels, éducatifs. Affaire à suivre.

R Taleb

- (1) Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises.
- (2) Pour rappel, la ville de Nilüfer compte 400 000 habitants.





Arts et culture

L'art du conte à la médiathèque

Animations « petits lecteurs » ou « bébés lecteurs », contes pour enfants, adolescents ou adultes par Chimère et Mélusine ⁽¹⁾, la médiathèque de Chalette s'attache à offrir tout au long de l'année des moments de contes. Offrir car, comme le précise Sylvie Rambaud, une conteuse ⁽²⁾ de Chimère et Mélusine, « un conte est un cadeau, c'est un plaisir que l'on s'octroie et que l'on donne ».

L'heure du conte

L'heure du conte en bibliothèque est une animation récente, émanant des bibliothèques anglo-saxonnes et surtout américaines (story-hour). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas grâce aux griots que les premières heures du conte se sont déroulées en 1923-1924 dans des bibliothèques de l'Aisne et de Paris mais à quelques pionnières qui inaugurèrent en France le métier de bibliothécaires-conteuses. C'est souvent sous le prétexte de pédagogie que les conteurs-euses sont conviéses- dans les médiathèques et que les bibliothécaires se transforment en conteurs-euses- d'autant que le public s'élargit, certaines séances s'adressant aux adolescents et aux adultes.

Pourquoi raconter des contes?

Les raisons de « raconter » sont nombreuses. Pour les conteuses de Chimère et Mélusine et pour Fabrice et Anne, conteur et conteuse de la médiathèque, « elles permettent à l'enfant de se construire ; elles font appel à toutes les émotions, tous les sens sont en éveil. Le conte développe l'imaginaire, chaque enfant se créant sa propre interprétation de l'histoire ».





Parmi les raisons de raconter, on peut citer l'importance de la parole, l'apprivoisement des peurs, le développement de l'écoute active, le besoin de la magie. La parole, car elle permet de nommer, de décrire des émotions, des êtres et de montrer aux enfants le pouvoir et la puissance des mots. Mettre un mot sur une peur, sur une angoisse, sur une joie, c'est mieux la repérer et ainsi la mettre à distance. Selon le psychiatre Bruno Bettelheim, « les enfants ont besoin de l'appui de la magie pour pouvoir affronter la vie ». Enfin, l'heure du conte est un moment privilégié favorisant le retour au calme, générant un sentiment d'apaisement et facilitant la concentration de tout auditoire, qu'il soit composé d'enfants, d'adolescents ou d'adultes. Car comme le précisent les conteuses de Chimère et Mélusine, conter pour les adultes ou les adolescents est tout aussi passionnant. Ces derniers retrouvent une âme d'enfant, se créent un nouvel imaginaire.

Du conte à la lecture

Le conte est également une invitation à la lecture, notamment chez l'enfant surtout si celui-ci est « *fâ-ché* » avec l'école ; ainsi, les médiathèques peuvent jouer, hors du cadre scolaire, un rôle pédagogique en mettant le livre à disposition et en le faisant aimer. Mais cette incitation à la lecture par le conte découle évidemment de la prestation du conteur, de son art. Chaque conteureuse raconte avec sa personnalité, son vécu, son ressenti. Avec l'expérience, le conte habite le conteur ; il ressort et est offert au public façonné « à la mode » du narrateur car le conte n'est pas une histoire apprise par cœur, le conteur se l'approprie avant de la restituer : un même conte narré par deux personnes différentes n'aura pas la même teneur... Alors, de trois à quatre-vingts ans allons écouter, imaginer car les contes sont non seulement une invitation à s'interroger sur le passé, le présent, le temps qui passe mais aussi sur nos relations avec autrui; ils nous incitent à nous remettre en question...

B. Taleb

Prochaines séances de contes :

- Animation « petits lecteurs » samedi 4 février à 15 h 30
- Animation « bébés lecteurs » samedi 25 février à 10 h 30
- Séance contes pour enfants de 3 à 10 ans par Chimère et Mélusine : mercredi 15 mars
 - (1) Association créée en octobre 2003 et composée de 5 conteuses bénévoles.
 - (2) On appelle conteur ou conteuse celui ou celle qui raconte oralement une histoire sans support autre que ses connaissances, son imaginaire et ses talents d'improvisation. L'art du conteur se différencie donc à la fois de celui de l'écriture, de la lecture à voix haute et de la simple récitation.

Sports et loisirs

Bien préparer le futur de sa scolarité

Organisé par le Rectorat et par le Conseil régional, le Forum de l'orientation de Villemandeur qui se déroulera le vendredi 3 mars aura comme fil rouge l'innovation, la recherche et les métiers d'avenir, avec l'égalité entre les filles et les garçons.

urant toute la journée, collégiens et collégiennes, mais aussi familles et grand public, seront accueillis par des professionnels et des établissements de formation qui prodigueront des conseils éclairés, tant sur les métiers et les formations que sur les aides dont on peut bénéficier dans le cadre de ses études.

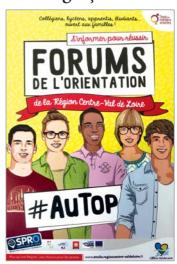
Les jeunes et leur famille pourront également se rendre au Pôle SPRO (Service public régional de l'orientation) pour poser leurs questions liées à la formation, aux diplômes, aux métiers, aux études en Europe... Forum de l'orientation de Villeman-

deur : le vendredi 3 mars 2017, de 9h à 12h et de 13h30 à 20h30 (16h30 pour les familles) - Complexe sportif du Château-Blanc – 85, rue de la Pontonnerie à Villemandeur.

Les professionnels de l'information et de l'orientation se tiendront à leur disposition pour répondre à leurs interrogations

En plus de cela, deux conférencesdébats seront proposées aux familles. La première aura pour thème « Après la troisième, la voie générale et technologique » et la seconde « Après la troisième, la voie professionnelle ».

P. Avezard





Des vacances « nature » avec le Club Bouge Ados

e Service des sports de la Ville, via le Club Bouge Ados, propose pour les vacances de février un stage nature et un séjour à la montagne.

Le séjour aura lieu du 13 au 19 févier à Bourg-Saint-Maurice pour une découverte de la montagne. Pendant ce séjour, 14 jeunes de CM2 et de sixième pratiqueront des activités sportives en rapport avec la nature : ski, randonnée...

Durant la 2ème semaine, du 20 au 24 février, il sera proposé un stage avec, pour thème, la nature. Au cours de cette semaine, les jeunes, au nombre de 12, de CM2, sixième et cinquième seront initiés à l'escalade ou encore à l'équitation.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser au Service enfance en mairie.

Tél.: 02.38.89.59.54

Des entraînements hivernaux pour le Club de voile

Pour l'hiver et avant la réouverture du club prévue pour le 8 avril, le Club de voile de Chalette propose des entraînements chaque week-end et mercredi (sous réserve des conditions météo). Ces entraînements se pratiquent en Open-Bic (dériveur solitaire) et en Catamaran de sport – SL 15-5. Lors de ceux-ci, les jeunes se voient proposer une mise en situation de régate : les départs, la stratégie et l'appréhension des conditions météo, ce qui implique de bonnes connaissances en mathématiques et en physique. Un des buts recherchés par ces exercices, comme l'explique Florent Presles, moniteur du club, est le dépassement de soi.

Lors de ces entraînements du 12 au

17 février prochains, le club va proposer un stage de perfectionnement à La Rochelle. Ce stage s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 15 ans avec un minimum de niveau et se pratiquera sur Zodiac, Open-Bic et Topaz. La Rochelle, le club connaît bien l'endroit pour y avoir passé une semaine l'été dernier suite aux inondations et à la fermeture du club durant plusieurs semaines. Cinq personnes y sont parties naviguer sur un Kerkana 6.1, un voilier de 6 mètres 10.

Autre stage proposé par le Club de voile de Chalette : du 25 au 28 mai, pour un perfectionnement en voile habitable au lac du Der en Champagne-Ardenne. À cela s'ajoutera pour le club une participation aux « 24 heures du Der » les 3 et 4 juin et à la Fête de Chalette les 15 et 16 juillet. Pour tous renseignements complémentaires, contacter Florent Presles au 06.68.15.73.06.



Libre expression

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le Groupe des élus communistes :

Droit au logement, droit à la dignité! L'hébergement d'urgence est mis en place par les pouvoirs publics depuis des décennies. Il s'adresse à tous. Il répond à un besoin vital pour des personnes qui se retrouvent du jour au lendemain à la rue,

quelle qu'en soit la raison.

Dans le Montargois, en moins de 10 ans, l'hébergement d'urgence est passé de 150 places à moins de 40 places. Étranglés par ces contraintes et les restrictions en personnels d'encadrement, les travailleurs sociaux vivent une vraie souffrance au quotidien. Ils sont coincés entre leur mission d'aider les gens, sans moyens réels pour y parvenir, et la pression de leur hiérarchie. De plus, ils sont hélas trop souvent en butte à l'agressivité liée au désespoir de ceux-là mêmes qu'ils ont pour rôle d'aider. Des ministres ont affirmé : « Le droit pour toute personne y compris sans-papiers - d'être accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence n'est pas remis en cause par l'article 21 de la LOI n°2009-323 du 25 mars 2009 - art. 69

sur l'hébergement d'urgence ».

Malgré l'existence de centres d'hébergement d'urgence (pour l'accueil ponctuel), la situation est alarmante car on manque cruellement de places : des jeunes femmes, des enfants, des personnes fragiles (SDF) jonchent au quotidien les trottoirs de nos villes. Pour pallier ce manque, il faut sans attendre rétablir les centaines de places d'urgence qui existaient auparavant, demander aux pouvoirs publics et aux élu(e)s locaux d'organiser avec les associations concernées une table ronde afin de chercher des solutions pour trouver ensemble le chemin de la solidarité institutionnelle, facteur de cohésion sociale. Il faut établir un bilan des procédures de prévention des expulsions, mobiliser les citoyens autour du droit au logement pour faire vivre les arrêtés sur le terrain (désobéissance civile). Il faut mettre en place un réseau d'alerte, demander à l'Agglomération un travail de prospective sur les besoins des habitants en matière de logement.

→ Le Groupe des élus socialistes :

Respecter et valoriser les fonctionnaires au lieu de vouloir supprimer des postes...

La Fonction publique est un élément clef du pacte républicain. Dans notre commune, elle est constituée de femmes et d'hommes qui s'engagent quotidiennement au service de la collectivité et incarnent les valeurs du service public.

Le gouvernement socialiste a relevé de 1,2 % en deux fois les salaires de la Fonction publique (+ 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 puis + 0,6 % au 1^{er} février 2017) ; une première depuis 2010. Cette décision met fin à près de six années de blocage du point

d'indice, un gel d'une durée sans précédent depuis la Libération.

De plus, le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPPCR) va également améliorer la rémunération des agents. Le Président de la République a toujours indiqué que le pacte républicain primait sur le pacte de stabilité. Le nombre de postes dans certains secteurs clefs comme l'éducation, la défense, la police, la magistrature ou la santé, a été accru durant ce quinquennat et non revu à la baisse...

→ L'élu Unicité:

Texte non parvenu

→ Le Groupe des élus Les Républicains :

Texte non parvenu

🕣 Le Groupe des élus FN :

Non à la censure. Mon texte de 424 signes a été écourté de 51 signes, par vos soins donc je vous en demande la raison ?

État civil:

Naissances:

SADAOUI Myriam

TANDIA Moussa

HARRATI Nahil

DIANKHA Nouha

FIRAT Lina

BOUTGHATEN Ines

DIALLO Awa

BOUMA Julien

SARIKIRAZ Merve

MANCINI Gianni

YILDIZ Bilal

TRAXEL Nahia

ÖZYILMAZ Ahmet

KHALID Rehan

BRUNET Maël

ZAHIRI Abd-Allah

DIAW Salla

FORTIN Louise

DOGANTEKIN Ezel

CHENAK Khadidjah

BEN MAHMOUD Lina

Mariages:

CHAPUIS William et MASSON Patricia

Décès:

GAREL Jean

MIALHE Frédéric

CARRENO Miguel

VANDERRIELE Jacques

PRAT Vve HAURY Micheline

NOWAK Jan

AZZAOUI EL IDRISSI ép. N'DIAYE

Rabiaa

GUIDERDONI Pascal

POLARD ép. JOLLY Maria

COUSIN Vve BRAULT Yvette

Retour en images sur les vœux à la population





On remplit le questionnaire des Assises de la Ville

Remise de la médaille de la Ville à M. et Mme Lemonnier de la boulangerie du Bourg















Remise de la médaille de la Ville pour « fait de bravoure » lors des inondations





Vœux au personnel

Vendredi 20 janvier s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux au personnel. A cette occasion, retraités-es et médaillé-es de la Ville ont été félicités. Pour les retraités il s'agissait de : Claudine Bertalot, Margaret Cucciardi, Jean-Pierre Fournier, Marc Guet, Evelyne Péaud, Christian Prieur, Dominique Smolnick, Annie Testard et Annie Yovanovitch. Pour les médaillés, la médaille d'argent (20 ans) a été décernée à Danièle Lorne, Martine Miravalls, Malika Vollette et Philippe Milic, la médaille de vermeil (30 ans) à Sophie Bourguignon, Florence Krylyschin, Jean-Pierre Moreau et Jonathan Touillier et la médaille d'or (35 ans) à Nathalie Besnard, Pascale Viguet et Olivier Péry.



À l'affiche

Dimanche 19 février - 12 h Gymnase du Château-Blanc



Fête des retraités et des personnes âgées



Mardi 7 février 20 h 30

Le Hangar

Concert de l'Orchestre symphonique de la Région Centre - Val de Loire

Félix Mendelssohn: Märchen von der schönen Melusine Opus 32 Dominique Probst : Nuées (2014)

Jean Sibelius: Concerto pour violon et orchestre en ré mineur Opus 47

Henryk Wieniawski: Légende Opus 17

Maurice Ravel: Ma mère l'Oye (Battet intégral d'après Charles Perrault)



Vendredi 10 février 20 h 45

Le Hangar



CHANSONS DECALEES - HUMOUR - TOUT PUBLIC LIOR SHOOV CHANSONS DECALEES - HUMUUK EN COLLABORATION AVEC L'AME

Cette jeune femme israélienne parcourt depuis 5 ans les 4 coins du monde avec une tortue sur son dos et, dans ses bagages, d'étranges instruments.

Au gré des festivals de rue, des jardins publics et des salles de concert, elle dévoile ses compositions aux passants, aux pigeons, aux grands-mères. Ses prestations sont marquées par l'humour, la danse et le chant, et par la multitude d'objets musicaux qui s'enchaînent et s'entrechoquent.



> Vendredi 3 mars à 20 h 30

Le Hangar

METRAÜME/REVES URBAINS

Collectif N.O.S.E.

Dans le métro, sur le trottoir, dans les couloirs, quatre personnages se croisent et se heurtent sans se rencontrer, songent et s'observent dans l'attente, étouffés contre la barrière qui les sépare de l'altérité. Au rythme des tableaux successifs, on observe leurs déplacements, leurs tics caricaturés dans une hystérie mécanique ; on ressent le vide et l'absence, on entend leurs pensées fugitives et leurs clameurs exaspérées. On accède, enfin, à leur imaginaire, et subite-



ment la scène passe dans le rêve. Construite à partir de témoignages, cette fable, qui met en scène la matière brute de la vie urbaine, nous donne à voir ce qui ne se passe jamais dans les transports collectifs alors que... il faudrait si peu pour que ce soit la réalité...!

Billetterie et réservation : Tél. : 02 38 93 17 96

inscriptions pour les vacances de février, du 6 au 10 février au Service scolaire en mairie du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h. Durant cette période, tous les enfants de 3 à 11 ans seront accueillis au centre de loisirs Louis-Aragon.

prochaine permanence mercredi 15 février sur rendez-vous. Attention, le numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous a changé. Désormais, il convient de composer le 02.38.89.59.43 ou 59.45.

prochaine séance ordinaire lundi 27 février à 20 h 30. Séance publique.

les prochaines séances se dérouleront les samedis suivants : 18 février : Impress (power point) 25 février : Impress (power point) 2. Inscription auprès de Pierre à la médiathèque de Chalette. Tél.: 02.38.07.24.92 courriel: epn.chalette@gmail.com

afin de préparer et d'aider les familles qui le souhaitent à partir en vacances cet été, une pré-réunion de préparation se déroulera le vendredi 10 février à 13 h 45 à la mairie de Chalette.

dans le magazine municipal n° 80 de janvier 2017, page 14, concernant l'article « recensement de la population 2017 du 19 janvier au 25 février » une erreur s'est glissée dans l'adresse du site Internet. Il faut lire : www.le-recensement-et-moi.fr

du vendredi 3 février au lundi 6 mars. Le dossier d'enquête peut être consulté au siège de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing (AME), 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis, le lundi de 14 h à 17 h et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h, et sur la page Internet du SCoT du Montargois en Gâtinais : http:// www.agglo-montargoise.fr/territoire-amenagemen-sct-agglomération-montargis.php - Plus d'information sur le site de la Ville : www. ville-chalette.fr en page d'accueil, rubrique « à la une ».